

1.C : la durée moyenne de survie est de 20 minutes le jour mais infiniment moins la nuit !

2.D : c'est la solution la plus efficace si votre déficit de sommeil n'est pas trop important. La caféine met vingt minutes à agir et un sommeil de quinze à vingt minutes est très réparateur

3.D et A : La borne d'urgence si vous pouvez la rejoindre sans marcher sur l'autoroute. Le 112 , numéro d'appel unique pour l'Europe, si vous pouvez indiquer avec précision votre position.

4.C. A condition qu'il soit sur un rehausseur. L'enfant est plus en sécurité attaché à l'avant que sans ceinture à l'arrière.

5. Aucune. Un verre de vin ou un demi de bière représente 0,20 g d'alcool et il faut plus d'une heure pour éliminer 0,10 g

6.A. Vous risquez sept années de prison si l'accident est mortel ainsi que l'annulation de votre permis.

7.D. Il faudrait rouler à 150 km/h pendant tout le trajet pour gagner une demi heure et vous êtes sûr de vous faire flasher

8.A. L'enfant met deux à trois secondes pour percevoir la différence au lieu d'une demi- seconde pour un adulte. Apprenez- lui à s'arrêter avant de traverser.

9.D. Ce n'est vraiment pas une bonne idée.

10.C. Il faut revêtir le gilet avant de sortir de la voiture et l'obligation est valable depuis le 1er juillet même si la verbalisation ne se fera qu'en octobre.

Ce quizz a été réalisé par Maître Jehanne COLLARD, avocat au Barreau de MARSEILLE, avec la collaboration du docteur GIORDANELLA

Dix points : Vous avez regardé les réponses avant les questions.

De 8 à 10 points : C'est un plaisir de prendre la voiture avec vous ou de vous croiser en toute sécurité sur la route des vacances

De 4 à 6 points : Vous avez besoin d'une sérieuse remise à niveau avant de perdre définitivement votre permis.

Moins de 4 points : Arrêtez vous et passer le volant à quelqu'un de plus responsable.

**“Victimes et Citoyens”
vous remercie
d'avoir joué le jeu !**

**N'oubliez pas qu'une conduite
à risques met en danger votre vie
et celle des autres.**

SENIORS !
AGIROUTE
VOUS AIDE



**REVISION du CODE
et CONSEILS SANTÉ
pour la CONDUITE**

Tous renseignements
Association AGIRabed
Email : agiroute@agirabed.org

Testez vos chances d'arriver indemne !

Vous partez en vacances ou pour un long déplacement professionnel. Vous savez que la route fait quelques 5.000 morts et 100.000 blessés par an. En particulier pendant les périodes de vacances. Vos chances de survie, celles de vos passagers dépendent de votre connaissance de quelques règles de bases. Prenez quelques instants pour vérifier votre capacité à conduire en sécurité. Demandez à un de vos passagers de vous faire passer ce petit test.



**Victimes
&Citoyens**
contre l'insécurité routière

Victimes & Citoyens – Association loi 1901

Membre permanent du Conseil National de la Sécurité Routière

Siège Social : 18, rue de Bourgogne – 75007 PARIS – Tél. : 01 45 55 72 69

E.mail : contact@victimes.org – Site : www.victimes.org



Victimes
& Citoyens

Qui sommes-nous ?

Victimes et Citoyens est une association de victimes et de parents de victimes de la route. Soutenue par le Ministère de la Justice et la Délégation Interministérielle à la Sécurité routière, elle mène des actions de prévention sur les routes, dans les établissements scolaires ou dans des entreprises. L'association offre aussi un service d'assistance et de conseils gratuit aux victimes d'accident.

Vous pouvez nous soutenir et vous informer au **0820.30.3000***

L'association est parrainée par le journaliste Jean-Pierre FOUCAULT et le cuisinier Marc VEYRAT

* 0,12 € TTC / MN

ACCUEIL VICTIMES

7/7 24/24

06.86.55.24.01

▶ N° Indigo 0 820 30 3000*

0,12 € TTC / MN



Association Victimes et Citoyens contre l'insécurité routière

18, rue de Bourgogne 75007 PARIS
Association Loi 1901

www.victimes.org

Testez vos chances d'arriver indemne !

1. Un incident vous oblige à vous arrêter sur la bande d'arrêt d'urgence. Sans gilet réfléchissant et triangle de sécurité quels sont vos chances de survie ?

- A. Une heure
- B. Une demi heure
- C. 20 minutes
- D. Le temps d'arrivée des secours

2. Si vous sentez que le sommeil vous gagne, que devez vous faire ?

- A. Ouvrir la fenêtre
- B. Mettre la radio
- C. S'arrêter et prendre un café avant de repartir
- D. Prendre un café et dormir vingt minutes sur une aire de repos

3. En cas de panne ou d'accident sur l'autoroute, quel numéro devez-vous appeler ?

- A. Le 112
- B. Le 118
- C. Le 11
- D. Utiliser la borne d'urgence

4. Un enfant de 8 ans peut-il voyager à l'avant de la voiture ?

- A. En aucun cas
- B. Oui s'il est assez grand pour se passer de réhausseur
- C. Oui si toutes les places ceinturées à l'arrière sont déjà occupées par d'autres enfants
- D. Oui s'il est malade à l'arrière.

5. Vous avez bu trois verres d'alcool en mangeant, vous pouvez reprendre la route :

- A. S' il s'agissait de bière et non de vin
- B. Si vous attendez une heure avant de prendre le volant
- C. Si vous buvez deux cafés bien serrés
- D. Si vous faites une demie heure d'exercice pour éliminer l'alcool

6. Vous provoquez un accident grave après avoir fumé un joint, vous risquez :

- A. 7 ans de prison
- B. La suspension de votre permis
- C. Le retrait de cinq points
- D. 3 ans de prison et le retrait de trois points

7. Entre Paris et Lyon, vous poussez deux ou trois pointes à 150 km/h, vous allez gagner:

- A. Une heure
- B. Quarante minutes
- C. Trente minutes
- D. Au moins, deux points en moins sur votre permis

8. Un enfant de 8 ans peut-il distinguer la différence entre une voiture à l'arrêt et une voiture en mouvement :

- A. Quatre fois moins vite qu'un adulte
- B. Aussi vite qu'un adulte
- C. Plus vite qu'un adulte
- D. Deux fois moins vite qu'un adulte

9. Vous conduisez alors qu'on a vous a suspendu ou retiré le permis, vous risquez

- A. La confiscation de votre voiture
- B. 4.500 € d'amende
- C. Deux ans de prison
- D. Deux ans de prison, 4.500 € d'amende et la confiscation de votre véhicule

10. Le gilet jaune obligatoire depuis le 1^{er} juillet doit être placé :

- A. Dans le coffre avec le triangle de signalisation
- B. Sur vous dès que vous prenez le volant
- C. Rangé à portée de main du conducteur
- D. Nulle part : il ne sera obligatoire qu'en octobre.